1152 (2017-2018) — N° 6

PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

16 JUILLET 2018

PROJET DE DÉCRET

portant des dispositions fiscales diverses *

AMENDEMENT

proposé par

M. Henry

5e session de la 10e législature
* Voir Doc. **1152** (2017-2018) — Nos 1 à 5

site internet : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

PROJET DE DÉCRET

portant des dispositions fiscales diverses

AMENDEMENT

A la fin de l'article 15 du projet de décret portant des dispositions fiscales diverses, les mots : « Leur périmètre est arrêté par le Gouvernement wallon pour une durée de 15 ans » sont remplacés par les mots « Leur périmètre est arrêté par le Gouvernement wallon, après établissement et publication de critères objectifs au préalable, pour une durée de 15 ans. ».

JUSTIFICATION

Il est nécessaire d'objectiver la procédure de désignation des quartiers nouveaux.

P. HENRY